

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CABINET DU MINISTRE

PARIS, LE 2 Novembre

19 55

Monsieur l'Inspecteur Général,

Je vous adresse ci-joint, à titre personnel, la copie de la lettre que je reçois du Président de la Commission Interministérielle pour les Rapatriés d'Indochine, ceci afin d'assurer une liaison directe entre vous et lui, et vous tenir au courant des démarches faites.

Je me suis d'ailleurs ouvert de la question à la Défense Nationale et à la Présidence du Conseil et serais heureux que vous me teniez au courant des suites données à cette affaire.

Veuillez croire, Monsieur l'Inspecteur Général à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

J. Theobald

Jean-Louis THEOBALD

Monsieur HAAS-PICARD
Inspecteur Général de l'Administration
en Mission Extraordinaire
MARSEILLE (Bouches-du-Rhône)

*M. Vander. U.
à élire avec de. une Guen, avec vous
même, M. Paul et de. Officiel
et app. med. a 186
3-11-5*

PRESIDENCE DU CONSEIL

SECRETARIAT D'ETAT aux RELATIONS AVEC
LES ETATS ASSOCIES

PARIS, le 25 Octobre 1955
78, rue de Lille PARIS VII
Inv. 84-40

COMMISSION INTERMINISTERIELLE
POUR LES RAPATRIES D'INDOCHINE

N° 1273 RAP/

Mon cher Ami,

Je vous remercie de votre mot du 21 octobre, me faisant tenir copie de la lettre du 11 octobre du Préfet des Bouches-du-Rhône concernant les possibilités d'hébergement, dans le Midi de la France, des rapatriés civils d'Indochine.

Le Préfet signale que son télégramme du 2 Septembre adressé à la Présidence du Conseil, et par lequel il demandait que la Présidence intervienne auprès de l'autorité militaire pour obtenir l'autorisation d'utiliser les camps du Luc sur Argens (Var) et Lodève (Hérault), est resté sans réponse jusqu'à ce jour.

Je tiens, en conséquence, à préciser que, dès réception de ce télégramme, j'ai fait des interventions téléphoniques auprès du Général GROSSIN, commandant la 9ème. région militaire et auprès de la Défense Nationale. D'autre part, le Délégué du Service des Affaires Sociales à Marseille a été prié de se tenir en contact avec le Préfet pour obtenir une coordination optimum des moyens d'action à l'occasion de l'arrivée, le 6 Septembre, des rapatriés du S/S "Fair Sea". Cette coordination a porté ses fruits, puisque 24 célibataires ont pu être envoyés au camp du Luc dès leur débarquement.

Le 6 Septembre, étant moi-même en mission à Marseille, je suis intervenu auprès du Chef d'Etat-Major du Général GROSSIN pour qu'il étudie la question de la mise à la disposition des rapatriés, de quelques baraquements du camp de Lodève (Hérault). Il me fut répondu que cela était impossible. Je n'ai pu voir le Préfet, absent, mais ai chargé un membre de son Cabinet de le remercier de ma part. J'ai confirmé ma gratitude par lettre du 16 septembre adressée au Préfet, tout en le sollicitant d'intervenir auprès du Maire de Marseille pour obtenir le prêt de la colonie municipale de vacances d'Entraygues.

La question du camp de Lodève a été soulevée à nouveau par lettre auprès de la Défense Nationale, mais il me fut confirmé que l'Armée avait besoin de ce camp.

./.....

Certaines des "offres" mentionnées dans la lettre du Préfet du 11 Octobre n'ont jamais été portées à ma connaissance telles que :

- le lazaret protestant de Sète;
- les divers locaux du Vaucluse, à l'exception du domaine de Montmirail dont l'acquisition a été proposée par moi dès juillet dernier.

-
Je suis fort surpris d'apprendre de cette façon l'existence de ces "offres" concernant l'Hérault et le Vaucluse, dont ne m'ont pas entretenu, dans leurs correspondances, les Préfets de ces deux départements.

En tout état de cause, le retard apporté à l'installation de centres d'hébergement n'est pas imputable à la Commission Interministérielle, mais au Ministère des Finances, qui a tenu à ce que nous utilisions en priorité des immeubles domaniaux.

Ceci dit, je vais immédiatement me documenter sur les nouvelles solutions proposées par le Préfet des Bouches-du-Rhône.

Veillez croire, mon cher ami, à l'assurance de mes sentiments bien cordiaux et reconnaissants.

SURLEAU

Vice-Président de la Commission Interministérielle
pour les Rapatriés d' Indochine

Monsieur Jean-Louis THEOBALD
Cabinet du Ministre de l'Intérieur

- 8 OCTO 1955

LE PREFET des BOUCHES-du-RHONE

à Monsieur le PRESIDENT de la Commission Interminis-
térielle pour les rapatriés d'Indochine
78 Rue de Lille, PARIS (7ème)

OBJET : Recherche d'une colonie de vacances dans la
région marseillaise.

REF. : Votre lettre n° 825 RAP du 16 Septembre 1955.

Par votre lettre citée en référence vous m'avez
demandé de bien vouloir intervenir auprès de M. le Maire
de Marseille afin qu'il mette à la disposition du Service
des Affaires Sociales des Ministères de la France d'Outre-
Mer et des Etats Associés, une colonie de vacances desti-
née à l'hébergement temporaire d'un certain nombre de
rapatriés Français d'Indochine.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai
bien volontiers effectué cette démarche. M. le Maire, qui
m'a paru disposé à satisfaire ce désir, examine actuelle-
ment, avec les services municipaux et avec l'Adjoint
compétent, les conditions dans lesquelles pourrait être
mise une colonie de vacances à la disposition des organis-
mes intéressés.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des ré-
sultats définitifs de ma démarche.

Signé: R. HAAS PICARD

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

SECRETARIAT D'ÉTAT

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

PARIS, LE 16 SEPTEMBRE 1955
78, Rue de Lille, Paris (VII^e) INV. 84.40



COMMISSION INTER-MINISTÉRIELLE
POUR LES RAPATRIÉS D'INDOCHINE

Le Président

de la Commission Inter-ministérielle
pour les Rapatriés d'Indochine

N° 825 RAP/

à

MONSIEUR LE PRÉFET

des Bouches du Rhône

Objet :
Recherche d'une
colonie de vacances
dans la région
marseillaise.

Marseille . -

19 SEP 1955 070190

Monsieur le Préfet,

A l'occasion d'une mission que j'ai effectuée à Marseille le 10 Septembre courant pour l'arrivée d'un important contingent de rapatriés français d'Indochine débarqués du S/S " Fair Sea ", j'ai appris que M. le Maire de la ville de Marseille vous avait, sur votre intervention, proposé une colonie municipale de vacances sise, sauf erreur, à ENTRAYGUES, pour servir à l'hébergement temporaire d'un certain nombre de ces rapatriés, mais avait ultérieurement annulé sa proposition.

En conséquence l'accueil des passagers du " Fair Sea " avait été rendu plus délicat. Il fallut notamment recourir aux bons offices d'une congrégation religieuse d'Avignon, et envoyer une trentaine de célibataires dans le camp militaire du Luc, près de Toulon. Enfin plus de deux cents personnes ont dû être logées en hôtel à Marseille même. Il est résulté, de cette dispersion et de cet hébergement en hôtel, des dépenses accrues pour l'Etat.

Aussi, en accord avec la Présidence du Conseil, vous serais-je vivement reconnaissant de bien vouloir

.../.....

*J'ai vu M. Deffere
M. de la Roche
M. de la Roche*

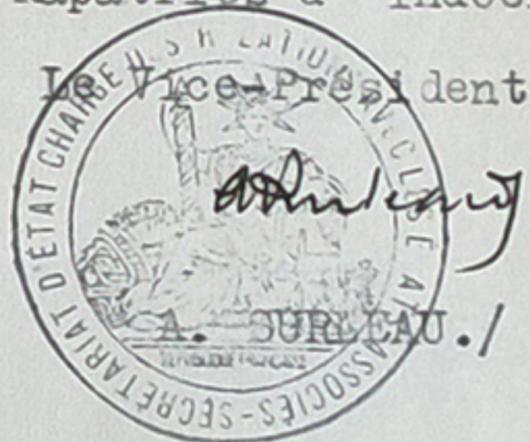
20.9.55

faire auprès de M. le Maire de Marseille une intervention pressante pour l'amener à revenir sur son refus, dans l'intérêt des finances publiques. Il serait extrêmement utile que le plus grand nombre possible des rapatriés actuellement logés à l'hôtel Bompard puissent être installés dans une colonie de vacances de la région marseillaise, en attendant que soit aménagé le centre d'hébergement permanent qui leur est destiné. J'ajoute que cette colonie serait gérée par le Service des Affaires Sociales des Ministères de la France d'Outre-Mer et des Etats Associés, ce qui offrirait toutes garanties à la municipalité de Marseille pour le bon entretien des locaux et la sauvegarde du matériel.

Je tiens à vous adresser mes remerciements les plus vifs pour l'aide précieuse que vous avez apportée pour l'organisation de l'accueil des rapatriés du "Fair Sea" - Cette aide nous sera également fort utile pour l'accueil des contingents suivants.

Veillez agréer,
Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

P. le Sénateur
MOTAIS DE NARBONNE, Président
de la Commission Inter-ministérielle
pour les Rapatriés d'Indochine,



2 Novembre 1955

LE DELEGUE DU SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

RD/BJ

N°

SAS/M

2364

À Monsieur le Commandant de la
base d'aéronautique navale de
SAINT RAPHAEL

B/C du Capitaine de Vaisseau Commandant l'Aéronautique
Navale de la 3^e région maritime de Toulon
Préfecture Maritime de Toulon

- 1 - 1 -

OBJET: Utilisation du camp aéronautique du Luc par le Ministère
de la France d'Outre-Mer pour hébergement des réfugiés
d'Indochine.

J'ai l'honneur de vous faire connaître
que par le S/S "Aurélia" devant toucher Marseille le 6 novembre
1955 arrivent 704 réfugiés d'Indochine.

Après entente entre le Ministère de la
Défense Nationale et l'ancien Secrétariat d'Etat aux Etats
Associés un certain nombre de ces réfugiés pourraient être
hébergés au Luc dans des conditions analogues à celles offertes
aux rapatriés du "Fair-Sea".

En raison d'une part du plus grand nombre
de réfugiés, d'autre part du fait que les premiers convois ne
sont pas encore complètement résorbés je dois prévoir l'envoi
au Luc d'environ 200 personnes.

Alors que la première fois je n'avais
acheminé sur le Var que des hommes je devrais y mettre mainte-
nant des familles complètes.

En conséquence je vous serais reconnais-
sant de mettre à ma disposition:

- Les deux premiers baraquements déjà offerts (poste équipage)
- Le baraquement dans lequel était entreposé le matériel technique.

...../.....

- Les cuisines
- Le bloc infirmerie et douches
- Le maximum de matériel de couchage, de campement et de cuisine (lits, matelas, draps, couvertures, casseroles, couverts, tables et chaises)

L'occupation qui est à prévoir dès le dimanche soir durera vraisemblablement plus d'un mois.

Le matériel de chauffage -si vous n'en possédez pas- sera installé par mes soins.

Une démarche sera faite par un de mes représentants auprès de l'E.D.F. pour la remise en place des compteurs./

LE DELEGUE DU SERVICE DES
AFFAIRES SOCIALES

ROBERT DEBREMONT
Membre du Bureau de l'U.M.

30 SEPTEMBRE 1955

RD/JMS LE DELEGUE DU SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES d'O.M.

N° 2048 /SAS/E/

Monsieur le Chef du Service des Affaires
Sociales d'Outre-Mer

27, Rue Oudinot, 27
P A R I S 7ème

O B J E T : Accueil du S/S FAIR SEA
du 10 septembre 1955

J'ai l'honneur de vous adresser un compte rendu,
succinct faute de temps, de l'activité de la Délégation liée à
l'arrivée des réfugiés d'Indochine par le S/S FAIR SEA.

I - CONTACT AVANT L'ARRIVÉE.-

L'arrivée a été connue tardivement en raison de
l'importance du convoi. *faul royer*

Dès qu'elle a été indiquée les premiers contacts
ont été pris avec :

le Cabinet du Préfet,

l'Autorité Militaire,

la Mairie,

divers Services publics.

Ces contacts auraient été plus productifs si des
précisions avaient pu être données sur la composition exacte

du convoi et les besoins de la Délégation (locaux, matériel de couchage, de cuisine, temps précis d'utilisation).

Cependant, grâce à une grande compréhension et, des Services de la Préfecture et de certains bureaux militaires, une grande partie de ma tâche a été facilitée.

Dès le début de septembre les Oeuvres privées (confessionnelles ou non) ont accepté d'apporter leur aide, en particulier en ce qui concerne l'accueil.

II - ACCUEIL .-

A la veille de l'arrivée du bateau la situation en ce qui concerne l'hébergement se présentait théoriquement de la façon suivant :

A accueillir: 464 personnes.

dont 74 à diriger sur VOUVRAY (P.O.B.F.I.)

123 ayant des adresses en France.

267 à héberger.

A ma demande le FAIR SEA devait être à quai le matin à 7 H 00 , et les places suivantes avaient été prévues :

Centre d'Accueil Sainte Marguerite (ADOSC)	75 places
Centre d'immigration Bompard (privé)	150 "
Centre d'accueil du Lacydon (Entr'aide)	150 "
Petites Soeurs des Pauvres Avignon	25 "
Centre militaire du LUC	65 "

Dans la réalité les choses se présentèrent ainsi:

a) personnel d'accueil:

Fonctionnaires et auxiliaires	9 personnes
A.T.O.M.	1 "
Entr'aide française	3 "
Croix Rouge et Secouristes	Une dizaine

te.

....

Routiers

6 personnes.

Un Attaché de Cabinet de la Préfecture et M. SURLEAU étaient également présents.

b) Matériel

Sanitaire : deux ambulances et infirmiers.

Transport : 2 cars pour les enfants de la F.O.E.F.I.
4 camions et 4 cars de l'Armée pour les réfugiés et leurs bagages.

c) Le bateau est arrivé à 6 h 30 et les opérations ont commencé immédiatement après 7 h. Les formalités sanitaires, sûreté, douane, ont été facilitées à l'extrême. Sans la grande inertie et le peu de bonne volonté des réfugiés, le débarquement aurait pu être fait en moins d'une heure.

Malgré les catégories prévues de nombreux appels et triages ont dû être fait pour diviser les arrivants en catégories:

- 1) Ceux se rendant en gare muni de bons de transport.
- 2) Les sanitaires allant directement dans les hôpitaux.
- 3) Les hommes seuls.
- 4) Les femmes seules.
- 5) Les familles en transit.
- 6) Les familles à héberger classées en familles nombreuses, et familles à nombre limité d'enfants.

Vers midi toutes les familles et leurs bagages de cabine étaient dirigés vers une première destination.

19 femmes seules à AVIGNON

30 hommes seuls au LUC

7 familles en gare

70 personnes (familles nombreuses) à Sainte Marguerite.

100 personnes au Lacydon.

150 personnes à l'Hôtel Bompard.

4 personnes hospitalisées.

À quatorze heures tous les arrivants avaient mangé. Devant l'inconfort du Lacydon ce Centre était abandonné en faveur de l'hôtel Bompard (brancards installés dans 2 grandes pièces assez vétustes, sans installations sanitaires, sans draps, ni couvertures).

De nombreuses familles indécises jusque là prenaient la détermination de se rendre dans des familles parentes ou amies à Marseille ou à l'intérieur de la France.

Dès le dimanche toutes les personnes restant à Marseille étaient interrogées et mises au courant de leur situation.

Après diverses démarches, des mutations ont été opérées et la situation qui évolue tous les jours est maintenant la suivante:

- Toutes les femmes seules ont été retirées d'Avignon.

- Sont parties à :

BAYONNE huit femmes seules (deux ont par la suite rejoint des amis à Barbezieux)

SAINT JEAN PIED de PORT : 60 personnes

Hospices : (Marseille, Rians, Grasse) 10

Pensions, Maison de repos, etc 4

Hôpitaux 12

Centre d'Accueil 62

Hôtel Bompard 95

Le Luc 24

Les mutations entre l'hôtel Bompard et le Centre d'Accueil sont retardées par les contrôles médicaux, la recherche des bagages et le manque de véhicules.

Les transports entre Marseille et Le LUC, Marseille et Avignon ont été effectués la première fois par camions militaires.

Le retrait d'Avignon a dû être effectué par Car.

Le voyage Marseille-Avignon a été fait par chemin de fer. La S.N.C.F. a mis à la disposition de la Délégation, 1 wagon complet sur billes collectif, au tarif normal sans aucun supplément de prix. L'accompagnement a été assuré par Monsieur TERTRAIS (décision jointe) accompagné de sa femme.

Le transport des bagages en dehors du jour d'arrivée a été assuré par les camions des Anciens Combattants (sauf urgence)

Peu de bagages semblent avoir été perdus. La plus grande partie de transit a été assuré par la Correspondance Maritime, maison agréée par le SAFOM. Cependant, quelques passagers s'étaient déjà adressés à d'autres transitaires.

Actuellement je m'efforce avec mon personnel à :

- placer en établissements spécialisés les malades, convalescents, femmes enceintes, infirmes.
- procurer du travail aux plus courageux, malheureusement peu nombreux.
- inciter tous ceux qui ont des parents ou alliés à les rejoindre.
- inviter (sans succès) certaines familles à partir à OUBLAISSE.

Tous les hommes qui sont au LUC doivent être ramenés à Marseille dès la fin des vendanges pour :

- subir les tests psychotechniques et en attendant les résultats être placés .
- les moins qualifiés et moins courageux seront hébergés à l'Armée du Salut.

Le contrôle sanitaire est effectué dans deux dispensaires (selon le centre où se trouvent les réfugiés) Grâce à l'aide de la Préfecture les formalités d'admission et l'établissement des dossiers d'A.M.G. ont été facilités.

Une constatation (le prix d'hébergement relativement élevé au Centre Bompard) ressemblant à une critique a été faite à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône par le Vice-Président de la Commission interministérielle pour les rapatriés d'Indochine

Ce système onéreux n'a pu être évité en raison :

- du retrait de la colonie de vacances de Meyrargues, deux jours avant l'arrivée du bateau.
- l'imprécision de la composition du bateau

annoncés :	enfants	235	
	femmes	74	
	hommes	<u>69</u>	
	total.....	378	selon télégramme du 19 août

reçus :	famille civile	famille militaires
enfants	322	152
femmes	130	47
hommes	<u>90</u>	<u>12</u>
	542	211

Parmi les familles de militaires sont retombées à notre charge les familles des concubines ou des anciens militaires démobilisés en Indochine, mariés après leur service, mais rapatriés par l'Armée.

- le refus des organismes publics (militaires et civils) ou privés (confessionnels ou non) de prêter ou louer leurs installations.
- la méconnaissance où l'on était au début de septembre de date d'ouverture d'un centre de récupération.
- la difficulté d'organisation sans grosses dépenses de matériel et de personnel de centres appelés à disparaître rapidement.

Création de centres d'accueil dans la région de Marseille.

En prévision de l'arrivée de nouveaux bateaux tel que celui prévu pour le 10 novembre, les possibilités suivantes pourraient être étudiées:

- a) LE LUC : prêt du camp et du matériel par l'autorité militaire (et non plus simplement de quelques baraquements.)

b) offre faite par Mr. ALBERNHE de l'utilisation du Lazaret Protestant de Sète (selon les renseignements obtenus sur la personnalité de Mr. ALBERNHE.

c) Offre du département du Vaucluse.

1/ Montmirail offre étudiée, semble-t-il, directement par Mr. SURLEAU.

2/ Si un architecte du département des Etats Associés se rend à Montmirail il pourrait voir également l'Ecole désaffectée de Malaucène. Le Maire ne serait pas opposé à son utilisation pour les réfugiés. De petites réparations seraient à effectuer.

3/ Colonie de vacances de la Caisse d'Allocations du Vaucluse à Carry le Rouet (30 km de Marseille). Il faudrait connaître avec assez de précision quelle serait la durée de l'occupation.

4/ En Domaine de Saint Jean de Faux, commune de Monieux de 10 pièces valant environ 3.000.000.

d) a) Offre du département de l'Hérault,

Caserne de Lodève.

J'ignore à ce sujet la position de l'autorité militaire.-

- le 6 novembre, un convoi de 400 rapatriés
devrait être hébergés

RUBENY DU SUD-OUEST
de la Région
de la Région Occidentale

pendant 4 ou 5 jours la totalité de ces rapatriés
pendant 15 jours 1 300
ensuite : 200

Pour assurer ces hébergements dans de bonnes conditions, il serait nécessaire de prévoir disposer au moins pendant 4 ou 5 jours de 200 places dans des camps de la région de Lodève (un projet de lettre à la Présidence du Conseil est ci-joint)

PRÉFECTURE
DES BOUCHES-DU-RHONE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CABINET DU PRÉFET

MARSEILLE, le

Cb. N°

(Rappeler les références ci-dessus)

LC/JA

NOTE à l'attention de Monsieur le PRÉFET

--*-*

OBJET : Hébergement des rapatriés français d'Indochine

D'après les derniers renseignements que vient de me communiquer M. DEGREMONT, sont attendus :

- le 30 Octobre un convoi de :

458 rapatriés comprenant	:	340 enfants
		80 femmes
		38 hommes

Ces rapatriés ne doivent, à l'exception de 5 ou 6 familles, séjourner que très peu de temps dans la région de Marseille. Le problème de leur hébergement pourra être réglé sans trop de difficultés.

- le 6 Novembre, un convoi de 495 rapatriés

Devront être hébergés dans la région :

pendant 4 ou 5 jours	la totalité de ces rapatriés
pendant 15 jours	: 300
ensuite	: 200

Pour assurer cet hébergement dans de bonnes conditions, il serait nécessaire de pouvoir disposer, au moins pendant 4 ou 5 jours de 200 places dans les camps du Luc et de Lodève (un projet de lettre à la Présidence du Conseil est ci-joint)

.../...

Copie de la lettre de M. Degremont au Cabinet du Préfet

à M. Che-Gueard au Cabinet du Préfet

de la mission de l'Intérieur

à l'attention de Monsieur le Préfet

Objet : Hébergement des rapatriés français d'Indochine

1- M. Degremont

2- M. Che-Gueard

3- M. L. J. Vincent

4- M. L. J. Vincent

5- M. L. J. Vincent

6- M. L. J. Vincent

7- M. L. J. Vincent

8- M. L. J. Vincent

9- M. L. J. Vincent

10- M. L. J. Vincent

11- M. L. J. Vincent

12- M. L. J. Vincent

13- M. L. J. Vincent

14- M. L. J. Vincent

15- M. L. J. Vincent

16- M. L. J. Vincent

17- M. L. J. Vincent

18- M. L. J. Vincent

19- M. L. J. Vincent

20- M. L. J. Vincent

21- M. L. J. Vincent

22- M. L. J. Vincent

23- M. L. J. Vincent

24- M. L. J. Vincent

25- M. L. J. Vincent

26- M. L. J. Vincent

27- M. L. J. Vincent

28- M. L. J. Vincent

29- M. L. J. Vincent

30- M. L. J. Vincent

31- M. L. J. Vincent

32- M. L. J. Vincent

33- M. L. J. Vincent

34- M. L. J. Vincent

35- M. L. J. Vincent

36- M. L. J. Vincent

37- M. L. J. Vincent

38- M. L. J. Vincent

39- M. L. J. Vincent

40- M. L. J. Vincent

41- M. L. J. Vincent

42- M. L. J. Vincent

43- M. L. J. Vincent

44- M. L. J. Vincent

45- M. L. J. Vincent

46- M. L. J. Vincent

47- M. L. J. Vincent

48- M. L. J. Vincent

49- M. L. J. Vincent

50- M. L. J. Vincent

51- M. L. J. Vincent

52- M. L. J. Vincent

53- M. L. J. Vincent

54- M. L. J. Vincent

55- M. L. J. Vincent

56- M. L. J. Vincent

57- M. L. J. Vincent

58- M. L. J. Vincent

59- M. L. J. Vincent

60- M. L. J. Vincent

61- M. L. J. Vincent

62- M. L. J. Vincent

63- M. L. J. Vincent

64- M. L. J. Vincent

65- M. L. J. Vincent

66- M. L. J. Vincent

67- M. L. J. Vincent

68- M. L. J. Vincent

69- M. L. J. Vincent

70- M. L. J. Vincent

71- M. L. J. Vincent

72- M. L. J. Vincent

73- M. L. J. Vincent

74- M. L. J. Vincent

75- M. L. J. Vincent

76- M. L. J. Vincent

77- M. L. J. Vincent

78- M. L. J. Vincent

79- M. L. J. Vincent

80- M. L. J. Vincent

81- M. L. J. Vincent

82- M. L. J. Vincent

83- M. L. J. Vincent

84- M. L. J. Vincent

85- M. L. J. Vincent

86- M. L. J. Vincent

87- M. L. J. Vincent

88- M. L. J. Vincent

89- M. L. J. Vincent

90- M. L. J. Vincent

91- M. L. J. Vincent

92- M. L. J. Vincent

93- M. L. J. Vincent

94- M. L. J. Vincent

95- M. L. J. Vincent

96- M. L. J. Vincent

97- M. L. J. Vincent

98- M. L. J. Vincent

99- M. L. J. Vincent

100- M. L. J. Vincent

- entre la fin du mois de Novembre et le mois
d'Avril plusieurs autres convois :

fin novembre	:	81	rapatriés	{	
début décembre	:	135	"	{	
Janvier	:	188	"	{	633
Février	:	41	"	{	
Mars	:	160	"	{	
Avril	:	28	"	{	

L. Corel

LC/JA

Le PREFET des Bouches-du-Rhône
à Monsieur le PRESIDENT du Conseil

PARIS.-

OBJET : Hébergement des rapatriés d'Indochine

REFER : Votre lettre A.C. 09174 du 2 Septembre 1955
Mon télégramme du 8 Septembre 1955

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les difficultés qui vont se présenter pour l'hébergement provisoire des rapatriés français d'Indochine prochainement attendus à MARSEILLE.

D'après les derniers renseignements qui m'ont été communiqués, doivent en effet arriver :

- le 30 Octobre : 458 personnes
- le 6 Novembre : 495 "
- et entre la fin du mois de Novembre et le mois d'Avril plusieurs convois comprenant au total plus de 600 autres rapatriés.

Grâce notamment aux dispositions prises sur le plan local, l'hébergement temporaire des rapatriés du 30 Octobre doit pouvoir être assuré dans des conditions satisfaisantes. Par contre, il apparaît dès maintenant que le problème posé par l'arrivée du convoi du 6 Novembre ne pourra être convenablement résolu que si le ministère de la Défense Nationale consent à mettre à la disposition du Ministère de la France d'Outre-Mer, 200 places - avec matériel de couchage et de cuisine - dans les camps militaires du Luc-sur-Argens (Var et de

.../....

Lodève (Hérault), mise à la disposition que j'ai déjà demandée - sans résultat - par mon télégramme cité en référence. Je vous serais très obligé de bien vouloir intervenir en ce sens auprès du Ministère de la Défense Nationale.

Je ne saurais enfin trop insister sur la nécessité d'une installation très rapide des centres d'hébergement définitifs.

Signé : R. HAAS PICARD

11 OCT 1955

LO/JA

LE PREFET des BOUCHES-du-RHONE
à Monsieur le MINISTRE de l'INTERIEUR
- Cabinet -

PARIS

OBJET : Hébergement des rapatriés du Viet-Nam.
REF. : Votre télégramme n° IO.079 du 17 Septembre 1955.

Comme suite à votre télégramme cité en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la lettre de la Présidence du Conseil, en date du 2 Septembre dernier, relative à l'hébergement des rapatriés en provenance du Viet-Nam, a fait l'objet de ma réponse télégraphique ci-jointe que j'ai adressée le 8 Septembre à la Présidence du Conseil.

Aucune suite ne lui a été donnée à ce jour.

A cette occasion il me paraît utile de vous exposer les conditions dans lesquelles a été, en définitive, assuré l'hébergement des réfugiés d'Indochine arrivés à Marseille à bord du "Fair Sea", le 10 Septembre dernier.

Alors que, selon les prévisions initiales, il ne devait transporter que 464 réfugiés, le "Fair Sea" avait en réalité à bord 753 personnes se répartissant ainsi :

• • • •

	<u>Familles civils</u>	<u>Familles militaires</u>
Enfants.....	322	152
Femmes.....	130	472
Hommes.....	90	12
	-----	-----
	542	211

Parmi ces réfugiés, certains enfants étaient directement pris en charge par une fondation eurasiennne (la "FOEFI"); une centaine de personnes avaient en France des parents ou des amis pour les héberger ; les familles des militaires enfin étaient prises en charge par les autorités militaires.

Les diverses formalités préalables au débarquement (Santé, Douane, Sécurité) ont été facilitées dans toute la mesure du possible et le débarquement lui-même a été effectué très rapidement et dans d'excellentes conditions.

Arrivées au début de la matinée, toutes les familles qui devaient être hébergées par les soins du service des Affaires sociales d'Outre-Mer avaient reçu une première destination à midi.

- 19 femmes seules à Avignon (Petites soeurs des Pauvres)
- 30 hommes seuls au Luc (camp militaire)
- 70 personnes au Centre d'accueil de Ste-Marguerite (service des affaires sociales de la France d'Outre-Mer)
- 100 personnes au Centre d'accueil du Lacydon (Entr'Aide sociale)
- 150 personnes à l'Hôtel Bompard
- et 4 personnes hospitalisées.

Par la suite, la situation de chaque famille a donné lieu à un examen détaillé et diverses mutations ont été effectuées. Entre temps, un certain nombre de personnes ont d'ailleurs pu encore être hébergées par des parents ou amis. Actuellement, la situation est la suivante :

.../...

Saint-Jean-Pied-de-Port.....	60	personnes
Bayonne.....	8	personnes
Centre d'accueil de Ste-Marguerite	62	personnes
Hôtel Bompard.....	95	-
Le Luc.....	24	-
Pensions, Maisons de repos.....	4	-
Hôpitaux.....	12	-
Hospices (Marseille, Rians, Grasse).....	10	

Le service des Affaires sociales de la France d'Outre-Mer s'efforce notamment :

- de placer en établissements spécialisés les malades infirmes, convalescents, femmes enceintes...
- de trouver du travail aux plus aptes,
- d'inciter tous ceux qui ont des parents ou amis en France à les rejoindre.

En définitive, l'hébergement des réfugiés appartenant à ce premier convoi a pu être assuré dans des conditions satisfaisantes.

Mais, dès maintenant, deux nouveaux convois sont annoncés, l'un pour la fin du mois, l'autre pour le 10 Novembre.

Sans doute celui prévu pour la fin du mois ne doit il guère présenter de difficultés. Il comprend essentiellement environ 200 enfants qui doivent être pris en charge par la "FOEFI" et qui devront tout au plus être hébergés pendant 2 ou 3 jours.

Pour le second, le service social de la France d'Outre-Mer aura à assurer l'accueil de 550 rapatriés dont l'hébergement posera certainement un problème assez difficile à résoudre, surtout si à cette date les camps définitifs n'ont pas encore été aménagés.

Les solutions susceptibles d'être retenues concurremment pour assurer cet hébergement sont les suivantes :

- Le Luc : prêt du camp et du matériel par l'autorité militaire (et non plus simplement de quelques baraquements).

- Le Lazareth protestant de Sète : offre faite par Directeur de l'Institution Victor Hugo de Saïgon
- l'offre du département du Vaucluse concernant :
 - le domaine de Montmirail
 - l'école désaffectée de Malaucène
 - la colonie de vacances que possède la Caisse d'allocations familiales du Vaucluse à Carry-le-Rouet (Bouches-du-Rhône)
- le domaine de Saint-Jean-de-Faux à Monieux
- l'offre du département de l'Hérault relative à la caserne de Lodève, subordonnée à l'accord de l'autorité militaire ;
- éventuellement une colonie de vacances de la ville de MARSEILLE.

Ces diverses solutions sont actuellement à l'étude.

Mais, en tout état de cause, il ne s'agit là que de mesures provisoires destinées seulement à assurer l'hébergement temporaire des rapatriés. Encore ce résultat ne pourra-t-il être obtenu qu' si des centres d'hébergement définitifs sont très rapidement mis en place.

Dans ces conditions, je ne saurais trop insister pour que vous usiez de votre influence auprès de la Commission Interministérielle pour les rapatriés d'Indochine, afin de faire hâter, dans toute la mesure du possible, l'installation de ces centres.

MARSEILLE, le

Cb. N°

(Rappeler les références ci-dessus)

RHP/JA

M. Goul me parler
[Signature]

Note pour Monsieur le DIRECTEUR de CABINET

--*-*-*

OBJET : Hébergement des rapatriés du Viet-Nam.

Des renseignements qui m'ont été donnés au Ministère de l'Intérieur il résulte que sont attendues les arrivées ci-après :

- 10 Novembre : 550 environ
- tout de suite après : 600
- d'autres envois suivraient sans doute en Mai 1956.

Je n'ai pas manqué de faire remarquer au Cabinet du Ministre qu'il fallait donner suite aux demandes formulées dans notre télégramme du ~~17~~⁸ Septembre et notre lettre du 11 Octobre 1955.

[Signature]

LECTURE
CHES-DU-RHONE
NET DU PRÉFET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MARSEILLE, le 8 octobre 1955

(suivre les références ci-dessus)

LC/MMB

Vu - Suisse 5/7

NOTE à l'attention de Monsieur le PRÉFET

OBJET : Hébergement des rapatriés Français d'Indochine.

- Je me suis mis en rapport avec M. CALVELLI, Directeur du Cabinet de M. DEFFERRE, au sujet de la mise à la disposition, par la municipalité, d'une colonie de vacances destinée à l'hébergement temporaire de certains rapatriés d'Indochine.

M. DEFFERRE étant actuellement absent de Marseille, cette question ne sera réglée qu'au début de la semaine prochaine.

- M. DEGREMONT m'a avisé téléphoniquement de la prochaine arrivée, à Marseille, de deux nouveaux convois.

Le premier, prévu pour la fin du mois, ne doit pratiquement pas présenter de difficultés. Il comprendra environ 200 enfants qui doivent être pris en charge par une fondation eurasienne la "FOEFI". Tout au plus devront-ils être hébergés pendant deux ou trois jours !

Le second, prévu pour le 10 Novembre, posera certainement un problème plus difficile à résoudre. Pour l'instant, le service social de la France d'Outre-Mer sait qu'il devra assurer l'accueil de 550 rapatriés.

J. Corel

Des réfugiés d'Indochine sont arrivés à Marseille

Ils seront dirigés sur des centres d'accueil et reclassés selon leurs aptitudes

Le paquebot panaméen " Fair Sea ", consigné aux Messageries Maritimes a amené hier en France 1 200 passagers dont 200 militaires avec leurs familles, 500 d'entre eux, hommes, femmes et enfants venaient du Tonkin et du Nord Viet-Nam. On trouvait dans ce groupe important des métropolitains des Eurasiens, des Français de

l'Inde. Une quarantaine de Vietnamiens naturalisés Français manquaient à l'appel car les autorités vietnamiennes ne leur avaient pas donné le visa nécessaire. Un contingent de Sénégalais s'en revenait avec leurs femmes vietnamiennes et leurs enfants métis. Parmi ces derniers, il en était que les femmes n'avaient pas voulu suivre et qui ramenaient leurs enfants, petits aux yeux vifs et au teint bronzé clair.

C'était la vision d'un de ces tableaux que la guerre seule peut composer avec des traits à la fois pittoresques, émouvants ou amers.

Le service de la Croix - Rouge, des Affaires Sociales d'outre-mer, de l'Entraide Française, les scouts, la fédération des œuvres de l'enfance d'Indochine, les Anciens Combattants, le C.F.E.O., participaient à la réception. MM. Grelau, délégué de la fondation eurasienne, Degremont, administrateur des colonies, le colonel Morel commandant la base, M. Guiseppi, chef des passages des Messageries Maritimes étaient présents à l'arrivée. On vit descendre, sous la conduite des religieuses, 70 enfants eurasiens, fils de père français et mère indochinoise. Les filles seront dirigées sur Vouvray, et ensuite, installées dans des pensionnats. 1 700 enfants sont en France et 5 000 de cette même sorte sont attendus. Inutile de souligner que les réfugiés ont tout perdu. Quelques-uns n'ont plus de famille et n'ont aucune aptitude aux travaux, à ceux de chez nous notamment.

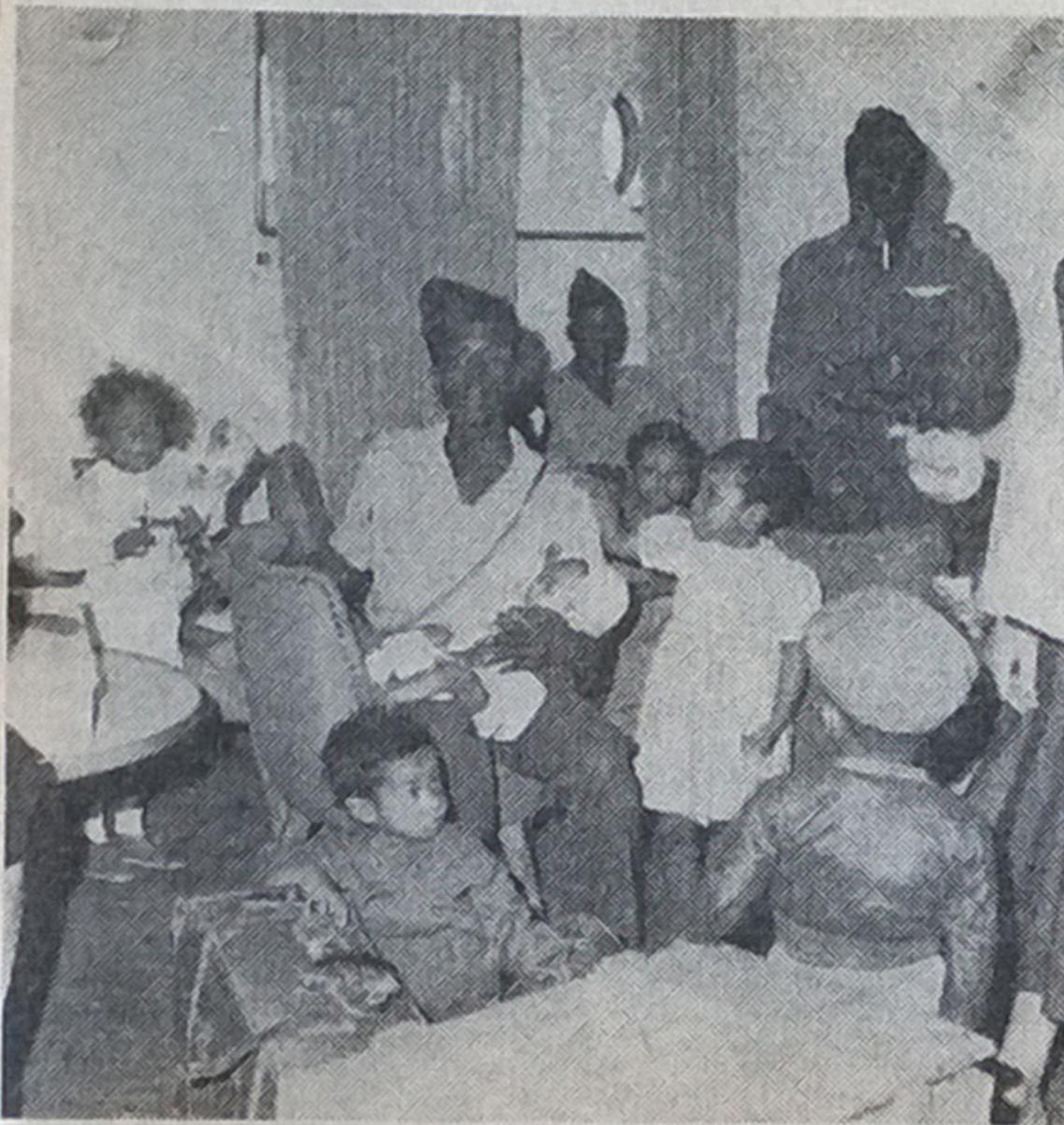
On a dirigé des réfugiés au centre d'accueil de Ste-Marguerite, 8, avenue Vitton, à l'hôtel Bompard, à la rue du Refuge, tandis que 40 hommes seuls ont été envoyés dans le Var au Luc, et les femmes dans une congrégation à Avignon.

L'accueil dont ils ont été l'objet a ému les arrivants. Sur le navire, d'ailleurs on leur a témoigné mille attentions touchantes.

Quand on parle avec quelques-uns d'entre eux, on se sent le cœur serré : un jour, tout ce qui sur terre fait la quiétude et la joie de vivre, a été impitoyablement balayé. Quand la mort et le feu passent, on dit " c'est la vie ! " Mais laquelle ?

Le " Fair Sea " est parti hier à 16 h. pour Southampton, commandé par M. Rodolphe Montjan.

Demain, le " Pasteur " des Chargeurs Réunis, consigné chez Worms, rentre avec 800 militaires rapatriés.



Des militaires sénégalais entourés de leurs enfants, pour qui la vie commence par un long voyage. Au centre, un papa attentif tient dans ses bras son bébé qui dort.

Institution... fera passer un test psychologique en vue de leur réajustement professionnel. Le débarquement des passagers du " Fair-Sea " s'est effectué

Ils seront dirigés vers des établissements pour faire leurs études. Ce ne sont d'ailleurs pas les premiers enfants ramenés ain-

• Fa des dive Mar du au L info né mo frat pro ne, get mo

RÉDIGEZ VOS TÉLÉGRAMMES SELON LES INSTR

Le paquebot « Fair-Sea » a débarqué de nombreux réfugiés d'Indochine

Le paquebot « Fair-Sea », battant pavillon panaméen et consigné aux Messageries Maritimes, est arrivé hier matin à Marseille, ayant à bord plus de 1200 passagers. Parmi ceux-ci se trouvaient 540 réfugiés d'Indochine et 200 militaires rapatriés, la plupart avec leurs familles. Un certain nombre de réfugiés civils, plus de 300, viennent du Nord du Tonkin d'où ils durent s'enfuir en abandonnant tous leurs biens. Ces Métropolitains, eurasiens, Vietnamiens naturalisés et Français de l'Inde ont été accueillis par les représentants du service des Affaires sociales d'outre-mer de la Base militaire, de la Croix-Rouge Française, de l'Ent'Aide française, de la Fédération des oeuvres de l'enfance française d'Indochine, les Scouts de France et divers groupements d'anciens combattants.

Il y avait également à bord du « Fair-Sea » un contingent de soldats sénégalais rapatriés dans leurs familles, des femmes vietnamiennes et des enfants métis.

L'arrivée du paquebot avec un nombre aussi important de réfugiés, de pauvres gens pour la plupart, n'ayant aucun moyen d'existence, avait revêtu un caractère officiel et différentes personnalités avaient tenu à assister à l'arrivée.

Nous avons noté la présence sur le quai du môle Léon-Gourret de MM. Grelan, délégué de la Fondation Eurasiennne ; Degrenont, administrateur des Colonies ; le général Morel, commandant la Base, et Giuseppi, chef du service des passages des Messageries Maritimes.

Les réfugiés ont été l'objet d'une première sélection : selon leur situation, ils vont être dirigés sur différents centres. Les hommes seront envoyés au Luc, dans le Var, et les femmes dans une institution d'Avignon où on leur fera passer un test psychotechnique en vue de leur reclassement professionnel.

Le débarquement des passagers du « Fair-Sea » s'est effectué



Une jeune famille de réfugiés entre tant d'autres...
(Photo « Le Provençal »).

méthodiquement. Les premiers réfugiés, qui ont pris contact avec la terre de France, ont été soixante-dix enfants eurasiens, nés de pères français et de mères vietnamiennes. Ils sont âgés de 2 à 8 ans et accompagnés de religieuses qui les conduiront dans un pensionnat de Vouvray.

Plus tard, ces pauvres orphelins seront répartis dans d'autres établissements pour faire leurs études. Ce ne sont d'ailleurs pas les premiers enfants ramenés ain-

si d'Indochine : 1.700 garçons et filles sont déjà placés en France et il en reste plus de 5.000 dans les territoires indochinois.

L'Œuvre de l'Enfance française d'Indochine s'occupe de leur sort, comme le service des Affaires sociales d'outre-mer s'inquiète du reclassement des adultes, hommes ou femmes, dont le sort est pitoyable.

Les passagers débarqués du « Fair-Sea » ont pris place dans des cars spéciaux et conduits dans divers centres d'accueil, à Sainte-Marguerite, avenue Vitton, rue du Refuge, à l'Hôtel Bompard et au centre du Lacydon.

L'excellent accueil fait à ces infortunés réfugiés leur a redonné un peu d'espoir : après des mois, parfois des années de souffrances et d'abandon dans les provinces bouleversées d'Indochine, ils vont enfin pouvoir envisager l'avenir sinon avec joie, du moins avec confiance.

J. R.

Mentions d'urgence URGENT		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR		Indications de Transmission :	
Signature de l'Expéditeur :		TÉLÉGRAMME DÉPART		MRC OREL	
Mentions de Service	Origine	N° d'Expédition	Nombre de Mots	Date et Heure de Dépôt	
EXPÉDITEUR : I.G.A.M.E. MARSEILLE A		DESTINATAIRE : PRESIDENT CONSEIL PARIS			

Comme suite votre lettre référence A.C. 09I74 du 2 septembre 1955 relative hébergement rapatriés Indochine ai honneur vous rendre compte qu'ai pu dégager 100 places dans locaux civils stop Convoi annoncé pour samedi prochain 10 septembre comportant 305 réfugiés vous serais obligé bien vouloir intervenir urgence auprès ministère défense nationale pour faire mettre disposition France Outre-Mer places manquantes avec matériel couchage et cuisine dans camps militaires LE LUC sur ARGENS Var et LODEVE Hérault stop Cette mise à disposition a déjà été demandée sans résultat à autorités militaires locales fin

8 SEPT 1955



DATE ET HEURE DE TRANSMISSION

LC/ML

Monsieur le Député-Maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, d'ici la fin de l'année, 2500 réfugiés d'Indochine doivent débarquer à Marseille, à la cadence d'environ 500 toutes les trois semaines. De nationalité française, (blancs, asiatiques ou eurasiens), ces réfugiés sont des évacués du nord-Tonkin qui séjournent à Saïgon, dans des camps, depuis un an ou 18 mois.

Un premier contingent, comprenant 502 réfugiés, doit arriver par le "Fair Sea" entre le 10 et le 13 septembre prochain.

- 74 d'entre eux doivent être dirigés sur Chartres.
- 125, qui ont des attaches en France, ne doivent être hébergés que quelques jours.
- Quant aux 305 autres, sans famille en France, sans situation et sans ressources, ils seront pris en charge par le gouvernement français.

L'arrivée imminente de ce premier contingent impose que le ministère de la France d'Outre-Mer puisse incessamment disposer des locaux nécessaires à l'hébergement de ces réfugiés dont il a la responsabilité. Des démarches sont actuellement faites en ce sens auprès de divers organismes, collectivités ou même particuliers susceptibles d'apporter une aide efficace pour le règlement de ce problème fort préoccupant.

Par ailleurs, quelle que soit la destination ultérieure de ces réfugiés, destination qui sera décidée à l'échelon gouvernemental, il sera, selon toute probabilité, indispensable de pouvoir disposer, dans les

Monsieur Gaston DEFFERRE
ancien ministre
Député-Maire de

MARSEILLE

environs immédiats de Marseille de camps de passage.

Dans cette perspective, je vous serais très obligé de bien vouloir me faire connaître si, dans la mesure où cela se révélerait nécessaire, votre municipalité pouvait mettre, pour quelque temps, à la disposition du ministère de la France d'Outre-Mer des locaux pouvant recevoir soit la totalité, soit une partie des réfugiés indochinois. Ne serait-il notamment pas possible d'utiliser à cette fin les colonies de vacances municipales de Buoux et de Meyrargues ?

Dans l'affirmative, les services municipaux pourraient mettre au point les modalités de cette mise à la disposition avec M. DEGREMONT, administrateur en chef de la France d'Outre-Mer, 2, rue Beauvau.

Veillez agréer, Monsieur le Député-Maire, l'assurance de ma haute considération.

Signé: R. HAAS PICARD

(rues) .
 Centre accord St Marguerite (F. O. B.) 100 places .
 Villelauron (S^t Vincent au Paul) Vancluse 70 places
 A' Espin 15 places

 185

Mise à la disposition F. O. M. par D. N.

Centres : La Lec (Var) 3 baraques
 cuisine 180

probable: ops de l'Herault.

3 à 400 L. de vi = camp en cas pas de clayage.
 encore utilisés tout récemment -
 ? Palavas = baraquement - utilisés comme
 abris en cas de militaires

Protectorat civil - Var.

Fayence 150 personnes
 + 3 autres centres } 160
 80
 60

primus 11 septembris

populus in Batavia . 907 personas .

Sanitarius

militaris 10 .

civis

7

(voir Annuaire
Episcopal)

Enfants :

FOEFI

70

(fondation eusebienne
Baze)

liber indigent

72

religiosus indigent

90

enfans non indigents 94

Africanus

32

enfans de militaris

129

687

Feminae .

indigents

71

non indigents

86

diversas

64

191

Homines :

indigents

69

non indigents

21

religiosus militaris

122

212

PRÉFECTURE
BUCHE-S-DU-RHONE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CABINET DU PRÉFET

MARSEILLE, le 8 septembre 1955

Obj. N°

(Rappeler les références ci-dessus)

LC/GR

NOTE à l'attention de Monsieur le Préfet

-:-:-:-:-

OBJET : Rapatriement de civils d'Indochine.

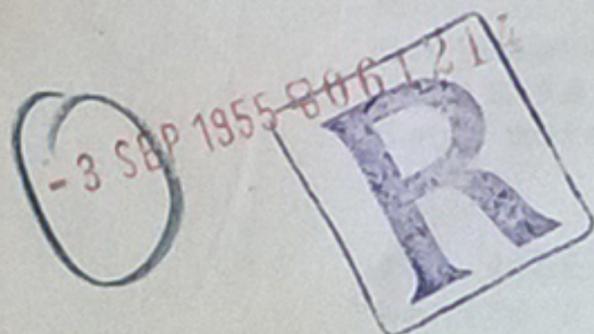
Dans le télégramme ci-joint, c'est volontairement que je n'ai pas précisé le nombre des réfugiés qui arrivent à Marseille samedi matin doivent être hébergés dans la région. (305).

Il m'a paru préférable - en accord avec M. Degremont - de demander dès maintenant la mise à la disposition de 2 camps car, d'ici la fin de l'année, 2.500 réfugiés environ doivent débarquer à la cadence d'environ 500 toutes les 3 semaines.

Or, le camp permanent sur lequel ils doivent être ultérieurement dirigés (un camp situé dans la région de Moulins) ne pourra les recevoir avant 2 mois.

M. POGGIOLI vient de me confirmer à l'instant que les colonies de vacances de la ville ne pourraient en définitive être mises à la disposition de la France d'Outre-Mer.

L. Corel



LE PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

à

Monsieur le PREFET des BOUCHES du RHONE

M A R S E I L L E

(Sous le couvert de Monsieur le Ministre de l'Intérieur)

*M. Corel
M. Van der Velle
M. W. M. J. M. J.
M. D. M. D. M. D.
d'urgence et me
parler*

Vous avez été récemment contacté par le Délégué du Service des Affaires Sociales du Ministère de la France d'Outre-Mer et du Secrétariat d'Etat aux Relations avec les Etats Associes, qui recherche des locaux susceptibles de servir de centre d'accueil et d'hébergement provisoire à l'intention de près de trois cents rapatriés civils d'Indochine attendus à Marseille vers le 9 Septembre prochain. (entre le 10 et le 13 Sept.)

Je vous prie de tout mettre en oeuvre pour seconder cette recherche afin que l'hébergement en question puisse être assuré dans des conditions présentant un minimum de confort, sans obérer de façon excessive les finances de l'Etat. Il convient en premier lieu de s'efforcer de mettre à la disposition des rapatriés, des locaux administratifs vacants, ou pouvant être rendus vacants sans délai, ou encore des bâtiments privés susceptibles d'être rapidement aménagés sans frais anormaux, ou des colonies de vacances.

Le Général GROSSIN, Commandant la 9ème Région Militaire, a déjà été contacté, mais il ne semble pas pouvoir disposer présentement de locaux militaires en excédent. Le Ministère de l'Intérieur possède à Aubagne un casernement de C.R.S. qui ne serait pas entièrement occupé, mais qui est transformé en dépôt de matériel.

De toute façon, il importe d'écarter, sauf nécessité impérative, les locaux qui ne permettraient qu'un campement de fortune, étant donné que le séjour des rapatriés dans ces lieux de transit pourrait durer un ou deux mois.

Les rapatriés seront en effet dirigés, après cet hébergement provisoire, dès que possible sur un Centre d'hébergement permanent, qui reste encore à déterminer. A cette fin, les Services compétents recherchent, soit de préférence des bâtiments relevant du Service des Domaines et pouvant être affectés pour une période vraisemblablement très longue à l'hébergement des rapatriés d'Indochine, soit des locaux ou domaines pouvant être loués, ou à la rigueur, acquis par l'Etat. Ces centres permanents doivent répondre à plusieurs conditions : possibilité de trouver des emplois dans la région, ou possibilité d'extension par l'adjonction de baraquements ou pavillons légers, proximité d'écoles techniques d'apprentissage, et éventuellement de centres de formation professionnelle accélérée.

Le mouvement de rapatriement des Français civils d'Indochine va, en effet, s'accélérer au cours des prochains mois, et les solutions auxquelles le Gouvernement s'arrêtera doivent permettre de faire face à ces besoins ultérieurs, dont l'ampleur ne peut être encore déterminée. Il en résulte aussi que les locaux d'accueil et de transit de la région marseillaise seront appelés à héberger les convois suivants de rapatriés mais pour des périodes très courtes après l'installation du centre d'hébergement permanent.

c est fait

Pour toutes ces questions, je vous prie de vous mettre en contact direct avec le Délégué du Service des Affaires Sociales du Ministère de la France d'Outre-Mer, ainsi qu'avec la Commission interministérielle pour les rapatriés d'Indochine, dont le siège est à Paris (8ème), 20 rue la Boétie, téléphone ANJou- 1910 .

Je souligne le caractère d'urgence absolue de ces deux problèmes, en raison du court délai qui nous sépare de la date d'arrivée du premier convoi.

Pour le Président du Conseil,
Le Directeur-Adjoint du Cabinet,

V. Lantier

021

23 NOV 1955
8740

HM/LB

Madame,

En réponse à votre lettre du 17 novembre 1955 j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'arrivée du paquebot "Edouard Branly" est prévue pour le 1^o décembre 1955.

Je vous informe par ailleurs de ce que vous pouvez vous mettre en rapport avec M. le Chef des Affaires sociales de la France d'Outre-Mer, 2 rue Beauvau à Marseille, en vue des démarches devant permettre à votre famille de trouver un abri à son arrivée à Marseille.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : J. VAUDEVILLE

Madame Veuve CASTERAN
VILLETON
----- (Lot et Garonne)

27 11 1955 2106529

Villeton le 17-11-1955

Madame Veuve Basterian Josie
demeurant Villeton, 104 et Gauss
à

Monsieur le Préfet des B. d. R.
Marseille.

Monsieur le Préfet.

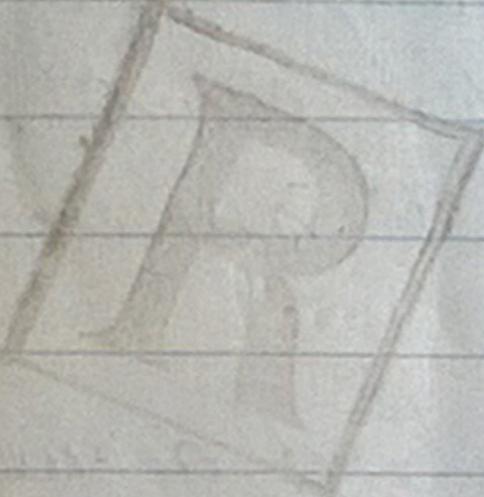
Veuve d'un militaire " Mort pour
la France " en Indochine le 2 Mai 1954,
j'ai l'honneur d'exposer à votre haute
bienveillance les faits suivants:

J'ai une sœur d'origine Vietna-
mienne comme moi, mère d'une nom-
breuse famille « dix enfants » qui a décidé
de venir élire domicile en France.

Elle a embarqué à Saïgon, à des-
tination de Marseille, sur le paquebot
« l'Edouard Branly » aux environs du 10
Novembre 1955.

17 Décembre

En raison de ses charges de famille



et pour lui venir en aide, je voudrais
revenir à Marseille lors de l'arrivée de ce
bateau.

Afin d'éviter des frais onéreux et
pour être présente lors du débarquement,
je désirerais, si cela est possible, connaître
la date à laquelle ce paquebot arrivera
au port de Marseille.

D'autre part, à quel centre d'accueil
puis-je la diriger éventuellement afin de lui
éviter, avec sa nombreuse famille, des démar-
ches peut être longues et pénibles, en attendant
qu'elle ait la possibilité de trouver un
abri ?

En espérant, Monsieur le Préfet, que je
ne ferai pas appel en vain à votre obli-
geance et en m'excusant de m'adresser à
votre haute autorité, n'ayant aucune idée
à qui je dois formuler cette requête, je tiens
à vous exprimer, avec ma plus profonde
gratitude, l'expression de mon plus pro-
fond respect.

Casteran

BORDEREAU D'ENVOI

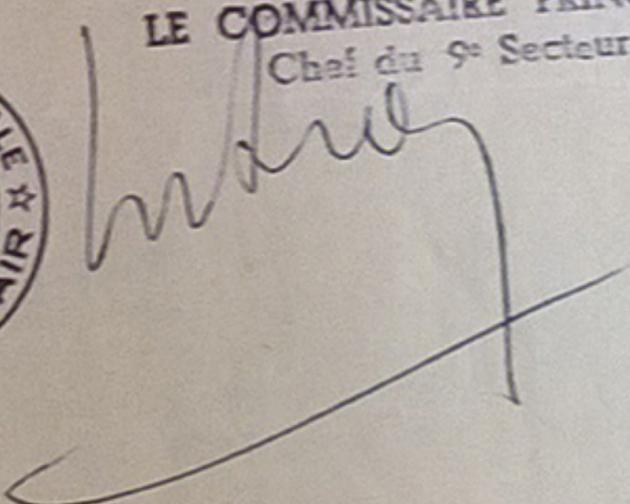
SN.BG.PA.IX°-N°2485

à Monsieur l'INSPECTEUR GÉNÉRAL de l'ADMINISTRATION
en Mission Extraordinaire, pour la IX^e Région Militaire

- CABINET -

MARSEILLE le 8 JUILLET 1954

cl
Boissier
S.V.P.
A. Ponce

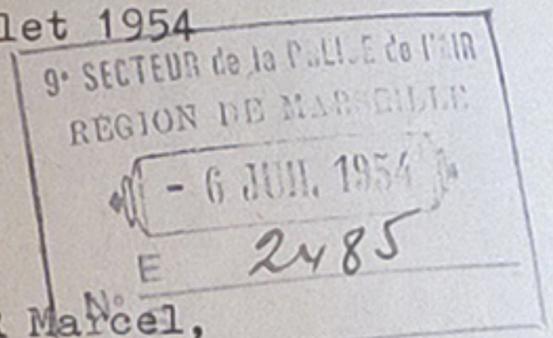
DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<p>- Convois de rapatriés sanitaires arrivant d'Indochine.</p> <p>PREFECTURE DE BOUCHES DU RHÔNE CABINET DU PREFET 1 - 9 JUIL 1954 - 1 COURRIER ARRIVÉE</p> <p>R</p>		<p>J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, un rapport de la Police de l'Air de MARIGNANE, concernant l'arrivée de rapatriés sanitaires en provenance d'Indochine.-</p> <p>LE COMMISSAIRE PRINCIPAL Chef du 9^e Secteur</p>  

TÈRE
TÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N GÉNÉRALE
IÉTÉ NATIONALE

Marignane, le 5 juillet 1954



R DES BOUCHES-DU-RHONE
MARSEILLE-MARIGNANE

*IGANE
Cabaner*

L'Inspecteur TEISSIER Marcel,
Chargé du Service par intérim

N° 1958

à

Monsieur le COMMISSAIRE PRINCIPAL,
CHEF du 9ème SECTEUR de la POLICE de L'AIR
- MARSEILLE -

OBJET : a/s des convois de rapatriés sanitaires arrivant
d'Indochine.
REFER. : Votre Note SN.RG.PA.IX° n° 2394 en date du 30.6.54.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que, le Chef
d'escale de la Cie T.A.I. M. GUILLOU, consignataire de la
SAGETA sur l'Aéroport de Marseille-Marignane, nous avise
de chaque arrivée en provenance d'Indochine, mais qu'il
ne peut nous préciser, le chargement de l'appareil et la
qualité des passagers, qui ne sont connus avec exactitude
qu'au débarquement.

Dans le cas particulier des rapatriés sanitaires,
il semble que le service de Santé de la 9ème Région, prévenu,
dès le départ de Saïgon, est à même de fournir ces rensei-
gnements, beaucoup plus à l'avance, alors que ce n'est qu'ex-
ceptionnellement, et en tous cas peu de temps avant l'atter-
rissage, que le Représentant à terre de la Compagnie peut
être avisé par le Commandant de bord.

L'Inspecteur de Police :



[Handwritten signature]